PROCÈS VERBAL
COMMISSION SPORTIVE JEUNES
LUNDI 19 MAI 2025 - PV N°25

PRESENT : Jonathan VERMAST

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique à l'adresse ci-après : secretariat@dordogne-perigord.fff.fr, le droit d'examen étant de 100 euros. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges.

EXPLOITATION DES RESULTATS DE LA JOURNEE DU 17.05.2025

FEUILLES DE MATCHS TRANSMISES A LA COMMISSION DE DISCIPLINE

Match N°53327505 Coupe Dordogne Talis U19 PRIGONRIEUX - COC CHAMIERS
Match N°53091747 U17 2ème Division poule A PERIGORD BLANC GJ 2 - GJ QUERCY PERIGORD
Match N°53116895 U17 2ème Division poule B VEZERE PERIGORD NOIR - SA SANILHACOIS 2

DISTRICT DORDOGNE PÉRIGORD
secretariat@dordogne-perigord.fff.fr
Tel : 05 53 07 06 11 - 17 Av. du Parc, 24430 Marsac-sur-l'Isle